

CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE ÉRASME

Procès-verbal

6 avril 2022

Etaient présent.es ou représenté.es

Directeur de l'école doctorale :
Antoine PÉCOUD

Représentant.es des unités de recherche :
Pierre-André BUVET, Directeur de TTN – représenté par Pascale GARNIER
Philippe BOUQUILLION, Directeur du LabSIC – représenté par Yanita ANDONOVA
Julien CAZALA, Co-directeur IDPS – représenté par Bernard HAFTEL
Rémi GAGNAYRE, Directeur du LEPS - excusé
Pascale GARNIER, Directrice d'EXPERICE
Karima GUENFOUD, Directrice adjointe de l'IRIS
Bernard HAFTEL, Co-directeur de l'IRDA
Florian HOUSSIER, Directeur de l'UTRPP - absent
Pascale MOLINIER, Administratrice du CEPN
Françoise PALLEAU-PAPIN, Directrice de PLEIADE – représentée par Murielle GAUDE-FERRAGU

Personnels BIATSS :
Pascaline ADONAÏ, BRED – représentée par Antoine PÉCOUD
Marlène DEFFON, Gestionnaire ED Érasme

Représentant.es des doctorant.es :
Laura ALLES, Titulaire
Rym CHAABOUNI, Titulaire
Nicolas HIMOUNET, Titulaire
Samantha SALACI, Titulaire – représentée par Laura ALLES
Léo VIGNY, Titulaire

Personnalités extérieures :
Guillaume BENNE, Anthropocene – absent
Thomas JOUALANNE, Plaine Commune
Guillemette DE LARQUIER, Université de Lille - absente
Françoise SULLET-NYLANDER, Université de Stockholm

Invités permanents :
Yanita ANDONOVA, Chargée de mission formations doctorales
Nathalie COUTINET, Directrice de l'UFR SEG - absente
Anne FAUCHON, Directrice de l'UFR DSPS - absente
Murielle GAUDE-FERRAGU, Membre du bureau
Karine GRANDPIERRE, Directrice de l'UFR SIC
Alexandra LÉPINE, Responsable du BRED
Pascale MOLINIER, Vice-présidente de la commission recherche
Denis PERNOT, Directeur de l'UFR LLSHS - absent
Corinne VERCHER-CHAPTAL, Membre du bureau

Ordre du jour

- 1) Approbation du PV du conseil du 6 décembre 2021,
- 2) Campagnes d'attribution des contrats doctoraux 2022 (vote),
- 3) Contrats fléchés (vote),
- 4) Fonctionnement du jury d'attribution des contrats doctoraux (vote),
- 5) Texte de cadrage pour les thèses CIFRE (vote),
- 6) Proposition de formations doctorales émanant des laboratoires,
- 7) Discussion sur l'organisation du prix des thèses de l'USPN 2023,
- 8) Discussion sur les règles de transferts de doctorants,
- 9) Discussion sur les (ré)inscriptions 2022-2023,
- 10) Information sur le CED du 13 janvier 2022,
- 11) Information sur l'enquête auprès des doctorants 2021,
- 12) Information sur les contrats doctoraux handicap,
- 13) Information sur les aides à la mobilité,
- 14) Financements,
- 15) Questions diverses.

Antoine Pécoud ouvre la séance à 9h05. Il souhaite la bienvenue aux membres du conseil pour cette première séance en présentiel intégral depuis longtemps. Il accueille également les nouveaux représentants des doctorants qui ont été élus en décembre 2021. Il propose un premier tour de table pour que chaque membre du conseil se présente brièvement. Antoine Pécoud informe les membres du conseil que le poste de gestionnaire de l'école doctorale sera prochainement vacant, Marlène Deffon quittant le poste le 28 avril.

1. Approbation du PV du conseil du 6 décembre 2021

Antoine Pécoud soumet au conseil le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2021. Il s'excuse pour ce projet de PV qui est loin d'être parfait, sa rédaction ayant été compliquée.

Vote : 18 voix pour

Le procès-verbal du conseil du 6 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité

2. Campagnes d'attribution des contrats doctoraux

Antoine Pécoud annonce que l'école doctorale Érasme dispose comme chaque année de quinze contrats doctoraux. Le jury aura lieu en juin. Par ailleurs, il y aura deux contrats doctoraux qui seront attribués par le collège des écoles doctorales (CED) qui sont fléchés santé / société et SHS.

Karima Guenfoud demande pourquoi ces contrats ne sont pas fléchés comme à Érasme.

Antoine Pécoud présente ensuite l'appel d'offre des contrats doctoraux pour la campagne 2022. Afin de ne pas perdre les bonnes candidatures, le date du jury est avancée. Certains dossiers seront incomplets au moment du dépôt de candidature mais ils seront bien évidemment complétés pour l'inscription et le conseil du 1^{er} juillet. La procédure est également allégée : le dépôt des candidatures s'effectue par mail au lieu de la plateforme des doctorants. Dès accord du jury, il sera demandé aux candidats retenus de compléter leur dossier sur la plateforme. Enfin, dans la liste des pièces de candidature, a été ajoutée la possibilité de transmettre deux lettres de recommandation.

Bernard Haftel s'interroge sur l'attribution des contrats doctoraux dans le cadre du CED.

Antoine Pécoud précise que ces contrats doctoraux sont mis en place comme des priorités de l'université avec une volonté d'interdisciplinarité, le développement de synergies et au service de la politique de l'établissement. Les trois contrats doctoraux du CED ne dépendent pas des écoles doctorales car il s'agit de contrats supplémentaires au contingent « traditionnel ». Concernant l'articulation entre les contrats doctoraux Érasme et ceux du CED, les concours ont lieu à la même période. Il est possible de postuler aux deux. La situation est à coordonner notamment pour les auditions.

Pascale Molinier rappelle que les trois contrats doctoraux supplémentaires du CED proviennent d'un contrat doctoral d'USPC et de deux contrats LPR fléchés SHS. Au fur et à mesure de la mise en place de cette campagne, les difficultés se présentent. Les contrats doctoraux d'Érasme soutiennent la politique des unités de recherche, l'intégration dans des équipes. Les contrats du CED ont pour but le développement de la politique scientifique de l'établissement, la fédération de forces et la volonté de se rendre visible. Pour des raisons concurrentielles, la campagne a été avancée en juin. Le dispositif proposé est la sélection des dossiers en amont pour des auditions dans les thématiques avec 3 candidats par contrat.

Pascale Garnier demande s'il est possible de flécher le contrat SHS.

Pascale Molinier répond positivement pour la prochaine campagne ce qui permettra de soutenir d'autres projets.

Laura Allès demande l'ouverture à des doctorants déjà en thèse mais sans contrat doctoral (jusqu'à 6 mois après le début de la thèse).

Antoine Pécoud et Pascale Molinier ne sont pas favorables à ce dispositif.

Pour la composition du jury du CED, Antoine Pécoud demandera aux laboratoires n'ayant pas participé au jury de 2021 de désigner des membres.

Vote : 18 voix pour

La campagne d'attribution des contrats doctoraux 2022 est approuvée à l'unanimité.

3. Contrats fléchés

Suite à l'appel d'offre auprès des laboratoires, Antoine Pécoud annonce qu'il a reçu 8 propositions de contrats fléchés :

- Les modèles de la santé numérique : vers un renforcement du risque individuel ? (CEPN)
- Les systèmes algorithmiques de recommandation sur les plateformes de streaming : effets sur la concurrence et le bien-être des consommateurs (CEPN)
- Apprendre par corps en classe de découverte (EXPERICE)
- Intelligence artificielle, justice prédictive et procédure civile (IRDA)
- Explorer et exploiter le potentiel des cohortes généralistes en population pour l'étude des liens entre violences et santé (IRIS)
- Dispositifs d'intelligence artificielle, traitement algorithmique des données dans la culture : industrialisation et régulation (LabSIC)
- Transformation numérique : dispositifs d'injonction à l'innovation et à la créativité (LabSIC)
- Littérature et écologie (PLEIADE)

L'objectif est d'augmenter le nombre de contrats fléchés afin d'attirer les candidatures externes. Les propositions reçues sont solides. Il restera 7 contrats doctoraux non fléchés.

Pascale Garnier demande s'il y a un stock réservé pour les contrats fléchés.

Antoine Pécoud répond que le jury est libre dans le choix et qu'un basculement est possible de contrat fléché à non fléché. Toutefois, il indique que l'expérience montre que les candidatures reçues pour les contrats fléchés sont en général de qualité. La politique de l'école doctorale est d'inciter les candidatures extérieures. Le système peut être repensé pour les prochaines campagnes notamment sur la question des candidatures externes.

Léo Vigny remarque que certains sujets sont très précis. Quelle est la possibilité pour le doctorant d'ajuster le sujet de thèse ? Il suggère d'indiquer la marge de manœuvre dans l'appel d'offre.

Pour Antoine Pécoud, l'école doctorale n'a pas la légitimité de modifier la politique scientifique des laboratoires.

Corinne Vercher-Chaptal précise que certains sujets sont ciblés pour développer une politique spécifique du laboratoire.

Bernard Haftel demande quelles sont les possibilités de modifier le sujet en cours de thèse.

Yanita Andonova rappelle qu'il s'agit du rôle de la direction de thèse et du laboratoire.

Vote : 18 voix pour

Les contrats doctoraux fléchés pour la campagne 2022 sont approuvés à l'unanimité.

4. Fonctionnement du jury d'attribution des contrats doctoraux

Antoine Pécoud indique que la composition du jury ne change pas : représentants des laboratoires et des doctorants. Il propose une modification dans le fonctionnement du jury. Traditionnellement, le directeur de thèse prend la parole. Antoine Pécoud suggère d'inviter le directeur de thèse lors de l'audition mais sans qu'il ne puisse prendre la parole. Cette proposition est une volonté d'harmoniser les pratiques au sein des jurys des écoles doctorales.

Yanita Andonova demande si la durée de l'audition change.

Antoine Pécoud répond négativement, le temps de parole reste identique aux années précédentes.

Bernard Haftel demande s'il y aura éventuellement une deuxième session si des contrats doctoraux ne sont pas pourvus à cette session.

Antoine Pécoud lui répond que oui mais que c'est à éviter et qu'une deuxième session sera prévue en septembre/octobre si les contrats doctoraux n'ont pas été pourvus.

Pascale Garnier demande s'il y a une obligation de la part des laboratoires de classer les candidats.

Antoine Pécoud répond positivement et ajoute que les candidats ayant déjà postulé à un contrat doctoral ne sont pas prioritaires.

Laura Allès demande s'il est possible d'ajouter dans l'appel d'offre l'information sur la possibilité de demander la prolongation de leur contrat comme le prévoit la réglementation ainsi que le montant de la rémunération.

Alexandra Lépine indique qu'actuellement, hors prolongation spécifique COVID, l'université effectue des prolongations des contrats doctoraux uniquement pour les congés maladie, les congés parentaux et les congés maternité. Elle propose l'ajout dans l'appel d'offre de la référence à l'arrêté de 2016. La rémunération des contrats doctoraux sera de 1 975 euros brut pour les contrats signés à compter de septembre 2022.

Rym Chaabouni propose d'indiquer un nombre de signes pour la candidature plutôt qu'un nombre de pages. Elle souhaite que les critères d'évaluation des candidatures soient indiqués dans l'appel d'offre.

Pour Pascale Garnier, cette proposition est intéressante pour une intégration dans la prochaine campagne.

Yanita Andonova et Bernard Haftel ajoutent que les laboratoires se prononcent également.

Françoise Sullet-Nylander indique qu'en Suède les directions de thèse sont attribuées après l'obtention du contrat doctoral.

Antoine Pécoud propose de mettre au vote les modalités de fonctionnement du jury d'attribution des contrats doctoraux 2022 avec l'ajout dans l'appel d'offre de la référence de l'arrêté de 2016, du montant de la rémunération d'un contrat doctoral, du classement par les laboratoires et du nombre de signes pour la candidature.

Vote : 18 voix pour

Le fonctionnement du jury d'attribution des contrats doctoraux 2022 est approuvé à l'unanimité.

5. Texte de cadrage pour les thèses CIFRE

Antoine Pécoud présente le texte de cadrage pour les thèses CIFRE. Il s'agit d'une volonté de clarifier la procédure, d'aider les directions de thèse avec un document et d'envisager le versement de frais d'environnement par les structures.

Pascale Garnier demande si le reversement des frais d'environnement sera effectué aux laboratoires ou à l'école doctorale.

Yanita Andonova souhaite connaître le nombre de thèse CIFRE à l'école doctorale Érasme.

Alexandra Lépine indique qu'il y a actuellement 11 thèses CIFRE à l'ED Érasme (1 au CEPN, 2 à EXPERICE, 1 à IDPS, 2 à l'IRDA, 3 au LABSIC et 2 au LEPS). Il y en avait 8 en 2020-2021, 4 en 2019-2020.

Pascale Garnier suggère d'ajouter le lien du site de l'ANRT dans le document.

Rym Chaabouni demande une clarification pour les doctorants des différents statuts des contrats.

Pascale Molinier précise que l'idée est de ne pas obliger à la contribution financière si cela n'est pas possible. Le texte est souple afin que cela ne soit pas bloquant dans les négociations pour le montage d'une thèse CIFRE. Le directeur d'unité a été ajouté à la procédure dès le début des négociations.

Laura Allès demande s'il y a un texte sur les frais d'environnement. Est-ce que l'école doctorale incite à avoir un bureau et un ordinateur pour chaque doctorant ?

Antoine Pécoud rappelle qu'il est demandé sur la plateforme de préciser les moyens mis à la disposition des doctorants par les laboratoires.

Karima Guenfoud précise que chaque laboratoire a une politique et un budget qui diffère. Il y a un livret d'accueil dans les laboratoires qui indiquent les moyens mis à disposition.

Pour Laura Allès il est question de l'égalité des moyens entre les doctorants.

Pour Corinne Vercher-Chaptal, l'égalité s'effectue notamment via le grand équipement documentaire du Campus Condorcet qui donne l'accès aux ressources documentaires.

Yanita Andonova souhaite que le SAIC intervienne auprès des laboratoires pour répondre aux questions des collègues.

Pascale Garnier propose que le SAIC effectue cette présentation au niveau du conseil des directions de laboratoires.

Vote : 18 voix pour

Le texte de cadrage pour les thèses CIFRE est approuvé à l'unanimité.

6. Proposition de formations doctorales émanant des laboratoires

Antoine Pécoud présente l'idée que les laboratoires puissent proposer des formations doctorales à la culture scientifique élargie, représentant 30 à 40 heures pour tous les doctorants d'Érasme. Les propositions doivent émaner d'au minimum deux laboratoires.

Yanita Andonova remercie pour tout le travail effectué sur la remise en place du catalogue des formations doctorales. Les thématiques demandées sont inter laboratoires. Les doctorants sont également impliqués.

Pascale Molinier remercie Yanita Andonova et Alexandra Lépine qui travaillent actuellement sur les formations doctorales et pour la publication d'un catalogue 2022-2023 disponible dès septembre 2022 ce qui n'avait jamais été réalisé. Il s'agissait d'une demande légitime des doctorants.

Pascale Garnier demande si ces propositions de formations et l'implication des doctorants sera pour cette année ou l'année prochaine.

Antoine Pécoud répond que les propositions de formations sont pour le catalogue 2022-2023.

Pascale Garnier demande s'il y a eu un sondage auprès des doctorants.

Alexandra Lépine précise que les représentants des doctorants ont demandé de nouvelles formations doctorales. Leurs propositions ont été intégrées au catalogue 2022-2023.

Bernard Haftel indique qu'il a discuté avec Alexandra Lépine la veille à ce sujet. La structure fédérative Les communs va s'organiser pour proposer des formations doctorales.

Antoine Pécoud précise qu'un appel sera envoyé au plus vite aux laboratoires et structures fédératives de recherche demandant la thématique, le nombre d'heures, les intervenants pressentis, les laboratoires concernés et un argumentaire.

Laura Allès demande auprès de qui l'appel sera diffusé.

Antoine Pécoud lui répond que l'appel sera diffusé auprès des directeurs des laboratoires et auprès des représentants des doctorants.

7. Discussion sur l'organisation du prix des thèses de l'USPN 2023

Antoine Pécoud informe les membres du conseil que l'université, via le collège des écoles doctorales, met en place un prix de thèse 2023 par école doctorale pour les diplômes 2021 et 2022. Le règlement sera commun et est en cours de rédaction. Par contre, il y aura un jury par école doctorale pour l'attribution du prix de thèse. Le conseil de l'école doctorale doit discuter de l'organisation du jury pour Érasme.

Antoine Pécoud propose que les docteurs fournissent un résumé de la thèse d'environ 20 pages. Il demande si chaque laboratoire est représenté dans le jury ou si un roulement est mis en place. Si un directeur de thèse a un candidat au prix de thèse, il ne peut pas être membre du jury.

Pour Bernard Haftel, ce type de dispositif montre la limite d'interdisciplinarité. L'étude d'une thèse est difficile pour une personne qui n'est pas dans la discipline.

Pour Yanita Andonova, il y aura un travail à effectuer sur les critères d'évaluation. Le prix de thèse permet une valorisation des travaux des jeunes docteurs.

Pascale Garnier demande s'il est possible de proposer quelque chose de plus symbolique car 500 euros ce n'est pas beaucoup ou d'ajouter d'autres prix de thèse.

Corinne Vercher-Chaptal demande si le prix de thèse peut être doté de manière plus importante.

Pour Pascale Molinier, l'idée est de soutenir les jeunes docteurs. La formule pourra être revue lors des prochaines éditions. La somme est choisie en fonction du budget des écoles doctorales.

Pour Laura Allès, un service de l'université pourrait proposer de l'aide à la publication.

Antoine Pécoud résume en indiquant que le conseil propose 3 prix : deux symboliques et un prix mieux doté. Le sujet est à discuter avec l'école doctorale Galilée.

8. Discussion sur les règles de transferts des doctorants

Antoine Pécoud indique que la règle sur les transferts des doctorants a été discutée lors du CED pour une harmonisation des pratiques des deux écoles doctorales. Actuellement, les demandes de transferts sont acceptées uniquement lors de la première année de thèse. Toutefois, il peut y avoir des cas de directeurs de thèses muté à USPN et des cas de doctorants qui ne s'entendent pas avec leur directeur de thèse ou leur directeur de laboratoire. Une procédure a été écrite pour les transferts entrants et sortants. Une lettre qui explique le motif du transfert est notamment à fournir. L'examen des demandes de transferts sera effectué par le bureau de l'école doctorale.

Pascale Molinier précise que les doctorants contractuels ne peuvent pas faire de demande de transfert.

9. Discussion sur les (ré) inscriptions 2022-2023

Antoine Pécoud informe les membres du conseil que le calendrier et les conditions d'inscription et de réinscriptions sont reconduits pour l'année universitaire 2022-2023 y compris l'exonération COVID des droits de scolarité pour les doctorants en dernière année de thèse n'ayant jamais bénéficié de ce dispositif. Les doctorants ayant soutenu leur thèse avant décembre 2022 n'ont pas besoin de se réinscrire.

Laura Allès demande la reconduction du dispositif d'exonération pour les prochaines années.

Antoine Pécoud rappelle que la fermeture de l'établissement en 2020 a moins pesé pour les thèses longues. Ce point fera l'objet d'une discussion l'année prochaine au sein du collège des écoles doctorales

10. Information sur le CED du 13 janvier 2022

Le procès-verbal du collège des écoles doctorales du 13 janvier 2022 a été envoyé aux membres du conseil de l'ED et mis en ligne sur le site de l'ED Érasme.

11. Information sur l'enquête auprès des doctorants 2021

Antoine Pécoud partage les résultats de l'enquête 2021 auprès des doctorants et indique que l'enquête va être relancée auprès des doctorants 2022. Des ajouts et compléments au questionnaire vont être mis en place. A l'initiative d'Alexandra Lépine, les représentants des doctorants sont associés à cette démarche.

Pascale Garnier demande s'il y a une représentativité en fonction des laboratoires. Elle souhaite qu'une question sur le laboratoire de rattachement soit ajoutée.

Alexandra Lépine précise qu'il s'agit d'une enquête au niveau des écoles doctorales. L'objectif est que les doctorants répondent librement aux questions.

Sandrine Caron intervient sur ce point et indique le questionnaire de l'année dernière avait été fait rapidement. Le questionnaire 2022 est en cours de rédaction. Il sera administré prochainement auprès des doctorants.

Alexandra Lépine rappelle qu'il faut sensibiliser les doctorants au sujet de leur adresse e-mail et que les doctorants doivent signaler à l'école doctorale les changements de mails pour une mise à jour de la plateforme des doctorants.

Antoine Pécoud indique que le nombre de doctorants et de répondants seront ajoutés dans les résultats.

12. Information sur les contrats doctoraux handicap

Pascale Molinier indique que le ministère met au concours 30 contrats doctoraux pour des étudiants en situation de handicap. Un vote a eu lieu au niveau du CED pour la participation de l'université à ce dispositif. La contrepartie si un candidat USPN est retenu est l'ouverture l'année suivante d'un contrat doctoral sur le contingent de l'établissement. Cette mesure ne sera pas portée par les écoles doctorales mais par le CED. Il y a la volonté de développer une politique d'établissement.

Pascale Garnier demande si nous pourrions faire une lettre à ce sujet.

Pascale Molinier lui répond que nous avons reçu une lettre du ministère et qu'elle a été diffusée aux deux écoles doctorales. Elle pensait que l'ED Érasme avait relayé l'information aux laboratoires.

13. Information sur les aides à mobilité

L'appel d'offre sur la mobilité internationale des doctorants a été lancé en début d'année. Antoine Pécoud indique que trois dossiers de demandes de financement ont été reçus. 1 est en dehors des critères et relève d'un autre dispositif de financement de l'école doctorale. Les deux autres demandes ont été acceptées par le bureau d'Érasme pour 4 000 euros et 4 080 euros.

Laura Allès demande s'il est possible de qualifier la première demande afin d'éviter de refaire un dossier.

Sandrine Caron lui répond qu'il y aura juste une demande de financement à envoyer par mail.

14. Financements

Antoine Pécoud présente les demandes de financement depuis le dernier conseil de l'école doctorale. Pour rappel, l'école doctorale propose la prise en charge de 50% maximum de la mission des doctorants (avec un montant maximum précisé lors de la demande).

Pascale Garnier demande s'il y a une justification quant au montant total accordé pour certaines demandes.

Antoine Pécoud lui répond que la règle est 50% école doctorale et 50% laboratoire. Il précise qu'il peut arriver que les montants augmentent, notamment entre le dépôt du dossier et la prise en charge effective par le laboratoire, mais que l'école doctorale ne peut pas financer plus que ce qui était convenu.

Karima Guenfoud demande s'il est possible d'être informé quand un ou une doctorant.e se déplace à l'étranger de telle date à telle date.

Point 15 : Questions diverses

Murielle Gaude-Ferragu présente les doctorales qui sont organisées pour le mois de novembre. Un appel à candidatures a été lancé sur le thème « Les fléaux de l'Apocalypse : épidémies, guerres, violences, famines, problématiques écologiques Représentations et gestion des crises ». Le délai a été repoussé pour que les doctorants puissent donner leurs noms. Une mobilisation des doctorants est à effectuer. Elle demande aux laboratoires de remonter les informations à l'école doctorale.

Antoine Pécoud précise qu'un appel à candidatures sera envoyé à tous les doctorants.

Murielle Gaude-Ferragu indique que les doctorales sera revalorisé dans le CV des doctorants et souhaite que les directeurs de thèse incitent leurs doctorants pour l'organisation.

Pour Pascale Garnier, les laboratoires doivent être destinataires de l'appel d'offre afin d'avertir les doctorants des calendriers pour effectuer leurs demandes.

Karima Guenfoud indique qu'il y a des difficultés relatives aux doctoriales au sein de son laboratoire.

Pour Murielle Gaude-Ferragu, il est intéressant d'échanger avec d'autres disciplines.

Antoine Pécoud indique qu'il y a en effet des doctoriales propres à chaque laboratoire. Sandrine Caron transmettra l'appel d'offre des doctoriales 2022 de l'ED Érasme.

Léo Vigny demande quelle est la position de l'école doctorale Érasme sur le projet de réforme des études doctorales.

Antoine Pécoud lui répond que la motion de l'ED Galilée a été reprise lors du dernier conseil de l'ED Érasme. Elle figure dans le PV du conseil du 6 décembre 2021.

Léo Vigny demande si nous pouvons avoir une réflexion sur les risques psychosociaux et le harcèlement. Il demande des actions de prévention et d'information.

Alexandra Lépine précise qu'une page est dédiée à ces questions sur le site de l'école doctorale, une cellule de signalement existe au sein de l'université. Par ailleurs, à la demande des représentant des doctorants au CED, une formation doctorale a été ajoutée dans le catalogue des formations 2022-2023 concernant les RPS.

Pascale Molinier informe les membres du conseil de l'école doctorale de la création d'un comité d'éthique de la recherche au sein de l'université.

Antoine Pécoud lève la séance à 12h.